

Département de la mobilité, du
territoire et de l'environnement
Franz Ruppen, Conseiller d'Etat
Service des dangers naturels
Rue des Creusets 5, CP 670
1951 Sion

Par email : beatrice.duc@admin.vs.ch

Sion, le 14 octobre 2025

Révision totale de la loi cantonale sur la protection de l'environnement
Procédure de consultation
Prise de position du Centre Valais romand

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Le Centre Valais romand a pris connaissance avec intérêt de la révision totale de la loi sur la protection de l'environnement datant de 1990. Il soutient la précision de la notion d'économie circulaire favorable à l'utilisation de ressources « locales » pour réduire des importations coûteuses et des transports longs, qui génèrent des impacts environnementaux conséquents, des surcoûts pour les projets et limitent la valeur ajoutée locale. La ré-utilisation de ressources « secondaires » permet, par ailleurs, une réduction des émissions tout au long du cycle de vie d'une infrastructure.

Néanmoins, notre parti se montre particulièrement attentif à une mise en œuvre pragmatique de ces concepts, centrée sur les principales sources d'économie d'émission, sans pour autant faire accroître la bureaucratie de porteurs de projets plus modestes ou au potentiel d'optimisation limité.

Nous estimons également que le Gouvernement a un rôle central dans l'augmentation de l'économie circulaire par la construction de réelles stratégies cantonales sur l'extraction, la transformation et la valorisation des matériaux localement. Ces dernières doivent permettre d'augmenter la part locale liée aux besoins des activités des domaines de la construction et grandes infrastructures.

Le Centre Valais romand salue également la responsabilité cantonale prise en faveur des générations futures avec cet objectif d'accélération de l'assainissement des sites contaminés par l'augmentation significative du fonds y dédié, qui permettra de soutenir solidairement les collectivités publiques. Notre canton est fier de son présent et futur industriel performant et innovant, nous devons également assumer notre passé.

Nous soutenons les démarches précoces qui permettent le financement des mesures par les perturbateurs désignés selon le principe de causalité et souhaitons qu'elles puissent, autant que possible, être mises en œuvre. Néanmoins, ces longues démarches juridiques ne doivent pas prêter le développement des infrastructures locales ou cantonales ainsi que la protection des sols. Un système de préfinancement solidaire permettant de limiter le risque

financier communal pourrait être mis en place dans des cas incertains ou pour accélérer certaines procédures.

L'alimentation du fonds ne doit, cependant, pas se faire uniquement sur le dos de l'économie de la construction actuelle. Nous estimons que l'Etat du Valais pourrait apporter également une part aux titres d'effort collectif et d'héritage industriel.

Finalement, notre parti attend une exemplarité de l'Etat dans le cadre des grands projets d'infrastructure comme la troisième correction du Rhône, en ce qui concerne les concepts spécifiques de des gestion des matériaux, d'économie circulaire et de synergies avec l'assainissement des sites pollués pour une économie de coûts à plus large échelle.

Lysiane Tissières-Premand
Présidente



Nathan Bender
Chef de groupe

